

Les écrits professionnels dans le secteur médico-social

Santé - Médico-social - Services à domicile - 2026

En résumé

Étroitement liés au contexte institutionnel, les écrits professionnels nécessitent d'être finalisés et pensés au regard du cadre légal qui les régit.
Ils doivent également concilier la compréhension des intervenants avec les usagers ou leurs collègues et partenaires.
Il est donc nécessaire que les professionnels se concentrent sur cette donnée essentielle de leur pratique en apportant une rigueur particulière quant à la qualité de leurs écrits.

Objectifs :

Acquérir une meilleure connaissance du cadre juridique et réglementaire des écrits dans lequel s'insèrent les écrits professionnels du secteur médico-social, dans le respect du droit de l'utilisateur.
Améliorer ses techniques de rédaction en vue de transmissions simples, efficaces et structurées.

Prérequis :

Aucun prérequis n'est exigé pour cette formation.

Participants :

Personnel soignant et éducatif.

Effectifs :

L'effectif maximum est de 12 personnes.

Intervenants :

Cette formation est animée par un consultant formateur, spécialisé dans l'accompagnement des équipes en secteur médico-social.
Tous nos consultants formateurs répondent aux normes exigées par notre système qualité.

Le contenu

Préalable : chaque participant devra en amont de la formation lister les différents écrits professionnels qu'il utilise dans sa pratique quotidienne en précisant pour chacun : sa fonction, son destinataire et ses enjeux.

680 €

Net de taxe par personne

Q7 ECRITMEDICO 16-E25



2 jours, soit 14 heures

Dates et villes

Grenoble - 04 76 28 29 28

Sessions à venir - Nous contacter



1. Le cadre légal des écrits

Loi du 2 janvier 2002 (droit des usagers du secteur social et médico-social).

Loi du 4 mars 2002 (droit des malades et à la qualité du système de santé).

Loi du 5 mars 2007 (droit des personnes majeures protégées).

2. La traçabilité des actes soignants, des étapes de l'accompagnement et des informations administratives

3. Le dossier unique de l'utilisateur

Son droit d'y accéder ? Qui peut avoir accès à ce dossier, par quelle procédure ?

Combien de temps est-il conservé ?

Le secret professionnel, le secret médical, la confidentialité, le devoir de réserve et l'obligation de discrétion.... : à quoi est-on soumis selon sa fonction, comment travailler en équipe pluridisciplinaire, le secret partagé existe-t-il ?

4. Le préalable à l'écriture : le recueil d'informations

5. L'objectivité dans les écrits

6. La structuration du texte

Les exigences d'un plan (texte court, texte long).

Les basiques : titre, date, et signature.

7. La rédaction du contenu et le choix des formulations

Les clés pour être : correct, clair, concis, compétent.

Des faits précis et contextualisés.

Des analyses pertinentes et nuancées.

Savoir formuler des objectifs et les évaluer.

Savoir faire des propositions cohérentes et argumentées en donnant une place active à l'utilisateur.

Soutenir et faire vivre la parole de l'utilisateur.



Méthodes, moyens et suivi

Méthodes pédagogiques et moyens techniques

CCI Formation met à disposition de ses clients l'ensemble des moyens pédagogiques nécessaires à l'exécution de cette formation :

Alternances d'apports théoriques et d'échanges.

Des exercices rédactionnels seront demandés aux participants sur des thèmes qui appartiennent à leur pratique quotidienne.

Ces exercices feront l'objet de correction en commun.

Des outils d'aide à la formulation seront remis aux stagiaires.

Moyen d'appréciation de l'action

Le stagiaire est soumis à des mises en situations, des exercices pratiques, des analyses de ses pratiques dans une pédagogie active et participative permettant un contrôle continu de sa progression et du développement de connaissances et de compétences acquises conformément aux objectifs visés.

Suivi de l'action

Lors de l'exécution de la formation, une feuille de présence par séance devra être signée par le stagiaire.

Accessibilité

L'inscription à cette formation est possible jusqu'à 48 heures avant le début de la session.

Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Dans le cadre de la charte H+, CCI Formation est un relais auprès des acteurs du handicap pour répondre le mieux possible à votre demande de formation. N'hésitez pas à prendre contact avec notre référent pour que nous étudions votre demande.

